



# AMICALE DES CHASSEURS



La saison écoulée 2016-2017 a été marquée par une légère augmentation du nombre de cartes par rapport à la saison précédente, soit : 27 cartes, au lieu de 25 cartes, Petit Gibier et Grand Gibier confondus, avec 2 nouveaux venus : JM. Froidefond et A. Malite. Soit la répartition suivante : 7 chasseurs Petit Gibier, 2 chasseurs Petit et Grand Gibier et 18 chasseurs Grand Gibier.

Le bilan de la saison 2016-2017 pour le chevreuil reste inchangé par rapport à celui de la saison passée : 12 prélèvements réalisés, dont 5 sur le territoire de Peyraux, pour 12 attributions, sur 8 journées de battue. Quant au sanglier, chassé en Convention avec JM Dumény (Mellet), bilan satisfaisant, mais en diminution par rapport à la saison passée : 16 prélèvements, dont 5 sur le territoire de Peyraux, Réalisations effectuées : 3 fin Octobre, 8 en Novembre, 3 en Décembre et 2 en Janvier et aucune en Février, pour 25 attributions sur 28 journées de battue.

Pour les chasseurs de petit gibier, dont le nombre reste stable, 5 lâchers de faisans ont été effectués, notamment des faisans obscurs, soit au total 50 pièces. Pas de restriction comme la saison passée due à l'influenza aviaire. Comme chaque année, un calendrier des lâchers a été remis à chaque chasseur lors de la délivrance des cartes.

Le 2 juin 2017, s'est tenue notre Assemblée Générale, et même constatation par rapport à la réunion précédente, plus grande participation des chasseurs de Grand Gibier en comparaison de celle des chasseurs de Petit Gibier, bien que le Président le fasse remarquer à chaque chasseur. Après analyse, il ressort que le prélèvement de faisans est équivalent à celui de la saison passée, soit une trentaine. Après discussion, l'Assemblée reconduit pour la saison 2017-2018 le même nombre de lâchers de faisans, soit 5 lâchers. Comme les saisons précédentes, L. Virefléau continuera à les assurer.

Les bilans (moral et financier) ont été présentés et commentés : résultats se traduisant par un bon équilibre financier. Ceux-ci ont été approuvés par l'Assemblée. Le Président a précisé à l'Assemblée que l'Amicale des Chasseurs avait été sollicitée en tant qu'Association par l'Ecole Robert Bouissou pour une participation financière au Séjour Scolaire de 2 jours des 65 élèves "Vulcanisme et Patrimoine", ce qui a été accordé en tenant compte de notre trésorerie, soit une subvention de 315 euros.

La nouvelle saison de chasse 2017-2018 a été abordée : quotas chevreuil, lâchers, prix des cartes, ...Il a été également abordé à nouveau le problème de la Sécurité à la Chasse, qui reste le sujet majeur de la Fédération. Pour y répondre, nous avons décidé d'acquérir 5 nouveaux miradors. Auprès de la FDC24.

Le Bureau actuel a été reconduit dans ses fonctions :

Président : Patrick LOQUEN

Secrétaire : Bernard BOYER

Trésorier : Samuel DAUBISSE

Autre point confirmé : reconduction de la Convention Sanglier pour la saison 2017-2018 avec JM Dumény (Territoire de Mellet).

Pour information, l'Amicale des Chasseurs a continué à apporter son concours, à la seconde édition de Festiviterre, au sein de la Commission Sécurité-Stationnement-Circulation.

Pour conclure, bonne saison 2017-2018 aux chasseurs et bonnes fêtes de fin d'année à toutes et à tous.



Le Président  
Patrick LOQUEN

